



LE DÉLEGUE
de la délégation spéciale
DE RUSSIE pour le Président



LE PRESIDENT
Pour exercer son rôle au sein de la délégation
de la délégation spéciale,
ont été nommés
les deux agents suivants à l'ordre
Partie à l'étranger.

- à mandater N°1 à l'administration spéciale pour
des fonctionnaires de la délégation spéciale
hors des baraquements situés dans la cour de la caserne
concernant la cessation d'état d'exception à la ville de
- d'accéder à la proposition de M. le Directeur Départemental
des Postes, route de la Villette.

MOTIF

Le décret de nomination du M.R.L.
au sein de l'administration spéciale pour exercer son rôle
à l'étranger.

Le M.R.L. propose de céder l'entité à la ville de Royan.
des baraquements situés dans la cour de la caserne des
Postes. Il s'agit des locaux nécessaires pour exercer son rôle
à l'étranger et M. ADCHIN.

La délégation spéciale de la ville de Royan est donc composée
du M.R.L. Peterre - MICHON HEGER - JUHONI Kond et comprenant
pour exercer son rôle à l'étranger.

Le rôle de l'agent spécial n'est pas tout à fait clair mais il semble être
celui de l'agent.

PARIS DU 19 JANVIER 1959

MINISTÈRE DE LA DÉFENSENATION
DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE DE LA VILLE DE ROYAN

N.R.L.
à la ville pour le
cessation de baraquements

OFFICE

VILLE DE ROYAN

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DE LA DELIBERATION
DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA VILLE DE ROYAN

OBJET:

Cession de baraquements
à la Ville par le
M.R.L

SEANCE DU 19 JANVIER 1959

Le dix neuf janvier mil neuf cent cinquante neuf à
seize heures,

MM.PERAUD Pierre- BICHON Roger- DUMONT René composant
la délégation spéciale de la Ville de Royan se sont réunis
pour examiner différentes questions concernant la gestion
municipale .

o
o

Le M.R.L propose de céder gratuitement à la Ville
des baraquements situés dans la cour de la Caserne des
Pompiers .Il s'agit des locaux anciennement occupés par
M.RENE et M.AUCHER .

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan,

VU les propositions de M.le Directeur des Services
Départementaux du M.R.L

DECIDE ,

- d'accepter la proposition de M.le Directeur Départemental
concernant la cession à titre gratuit à la Ville de
Royan des baraquements situés dans la cour de la Caserne
des Pompiers,route de la Tremblade,
- de mandater M.le Président de la Délégation Spéciale pour
signer l'acte de cession devant intervenir

Fait et délibéré à ROYAN
les mèmes jour mois et an que dessus



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le 29 JAN 1959

Le Sous-Préfet,

Turc



Ont signé au registre MM.les membres
de la Délégation Spéciale,

Pour extrait conforme au registre
LE PRÉSIDENT
de la délégation spéciale:

P.PERAUD

Peraud